

Financer ses études

Plusieurs aides financières sont offertes aux étudiants:

Bourses de l'Enseignement Supérieur sur critères sociaux

La demande doit se faire en remplissant un [Dossier Social Étudiant \(DSE\)](#), en général entre janvier et mai.

Un prêt étudiant avec une caution financière publique

Afin de permettre aux étudiants de financer leurs études même s'ils n'ont pas de proches qui peuvent se porter caution, un partenariat a été fait avec **8 banques historiques**, afin d'accorder **des prêts étudiants qui bénéficient d'une caution publique** à hauteur de **80%**. Ce type de prêt permet de rembourser le capital, voire les intérêts, **seulement après l'obtention du diplôme**, lorsque l'étudiant sera entré dans la vie active. Les conditions du prêt, par contre, varient d'une banque à l'autre. L'étudiant peut tout à fait effectuer plusieurs demandes et comparer les conditions. Il est important de se renseigner également sur les conditions des autres comptes, si l'étudiant va en faire **sa banque principale**: commissions de gestion, de carte de paiement, rémunération du livret jeune, etc. En effet, [le taux de rémunération du livret jeune est fixé par chaque banque](#).

Aide spécifique annuelle (A.S.A.A.)

Gérée par le [CROUS](#), il s'agit d'une **aide financière** accordée aux **étudiants qui doivent faire face à des difficultés spécifiques durables** qui ne peuvent donner lieu à l'attribution d'une bourse de l'enseignement supérieur.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

Aide spécifique ponctuelle (A.S.A.P.)

Gérée par le [CROUS](#), il s'agit d'une **aide spécifique ponctuelle** qui est une aide financière d'urgence, personnalisée, destinée **aux étudiants qui rencontrent momentanément des difficultés financières pouvant compromettre leur poursuite d'études**.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

Aides Exceptionnelle CROUS

Les aides spécifiques du [CROUS](#) ont été mises en place pour permettre un **accompagnement plus ciblé des aides et en fonction de la situation de chacun**. A noter que **toutes les aides du CROUS peuvent être cumulables si elles ne concernent pas le même poste et peuvent être variées** comme pour le **logement** ou la **vie quotidienne**, comme le **passage de votre permis de conduire**. Sachant que pour ce dernier, il est mis à disposition dans votre bibliothèque universitaire des ouvrages gratuits pour le travail du code ou sur [Ornikar](#).

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

Bourse de mobilité

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)



<https://www.esgt.cnam.fr/vie-etudiante/informations-pratiques/financer-ses-etudes-1278682.kjsp?RH=1515590004305>